



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 avril 2017

**DELIBERATION N° 71/ 4/2017 : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) : ATTRIBUTION DE PRIMES D'ACCESSION A LA
PROPRIETE CENTRE BOURG / VILLE**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 27 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 avril 2017.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Michel WEILL, Annie GUILLOT à Jean-Luc BUDOIA, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christian MOULIS à Paulette MULLER-DUPONT, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absente Excusée : 1

Madame, Christine MOLLIN.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre BONNEFOUS

**Monsieur Pierre BONNEFOUS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la réhabilitation du parc privé, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération contribue financièrement à divers programmes d'amélioration de l'habitat, dont, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages", pour laquelle des aides spécifiques d'accompagnement sont attribuées.

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération octroie ainsi une prime à l'accession sans condition de ressources à destination des ménages accédant à la propriété dans un logement vacant depuis plus d'un an situé dans le périmètre d'OPAH-RU.

Il s'agit d'une prime forfaitaire d'un montant de 3 000 €.

Une nouvelle demande est soumise à l'accord du GMCA.

PROPRIÉTAIRE(S)	ADRESSE LOGEMENT TYPE D'OPÉRATION	DOCUMENTS PRESENTES	MONTANT DES PRIMES
M. SANCHEZ Guillaume et Mme DAHAN Audrey	- 9 rue Barry Courtaud 82 000 Montauban - Aide à l'accession à la propriété en centre bourg / centre-ville	- Attestation de propriété - Attestation de vacance fournie par les anciens propriétaires - Fiche de demande de prime complétée - Déclaration sur l'honneur de l'engagement d'occupation	3 000 €

Subventions totales octroyées : 3 000 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 20 avril 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de verser cette prime accordée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages".

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de verser cette prime accordée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 MAI 2017

De sa publication le :

04 MAI 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 avril 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

